

Les avantages de la conduite accompagnée

Réduire la période probatoire

- 2 ans au lieu de 3 ans donc un capital de point atteint plus rapidement

Commencer la formation initiale en école de conduite dès 15 ans.

Acquérir de l'expérience de conduite avec l'aide de l'accompagnateur (3000 kms minimum).

- **C'est un moment de grands échanges.**
Par son expérience apporte beaucoup à l'apprenti mais l'apprenti peut également partager beaucoup par sa formation en auto-école.

Rendez-vous pédagogique obligatoire est assuré par l'auto-école portant sur les **expériences vécues** pendant l'AAC et sur les **thèmes de sécurité routière**.

- Régler certain conflit entre l'accompagnateur et l'élève
- Un bilan de conduite
- Sensibiliser sur les facteurs d'accident (alcool, drogue, fatigue, téléphone portable, ceinture de sécurité etc...).

L'épreuve de conduite à 17 ans et demi. En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans.

Chances de réussite à l'examen du permis de conduire est majoré car ils ont atteint une certaine expérience de conduite.

Plus rassurant pour les parents pour les laisser partir seul les premières fois car ils connaissent leur façon de conduire.

Tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur »